

JOURNAL DU DÉPUTÉ

NUMÉRO SPÉCIAL
« TERRITOIRE DE CASTELNAU-MAGNOAC »



Chers habitants de Castelnaud-Magnoac et ses communes voisines,

Le contexte sanitaire ne me permettant malheureusement pas de venir à votre rencontre aussi souvent que je le souhaiterais, j'ai eu à cœur de m'adapter pour continuer à accompagner le territoire. Des moments d'échanges ont ainsi été organisés avec vos maires et conseillers municipaux autour de vos intérêts, des projets de développement locaux et des sujets sensibles.

Dans ce numéro spécial du « Journal du Député », je viens vous rendre compte de nos réflexions. Après une première « visite terrain » sur l'ancien canton de Campan, j'ai eu le plaisir de me déplacer, le 4 mars dernier, sur l'ancien canton de Castelnaud-Magnoac, et spécifiquement à Guizerix, Aries-Espéan, Sariac-Magnoac et Castelnaud-Magnoac.

Cette séquence m'a permis d'aborder, avec les acteurs locaux, les principaux enjeux de votre territoire : agriculture locale (situation des élevages face à la grippe aviaire, projets innovants de mutualisation, valorisation des produits locaux), accès aux soins en zone rurale, développement touristique, projets d'aménagements locaux.

J'ai pu également visiter plusieurs structures qui participent à la vitalité de ce territoire : le magasin de producteurs locaux du Magnoac, l'entreprise de travaux agricoles France Moisson ou encore le pôle de santé du Magnoac.

Je vous invite à découvrir, dans ce numéro spécial, le détail de ces moments de partage et des focus sur mes engagements nationaux pour soutenir votre territoire.

Mesdames, Messieurs, comme vous le savez, je reste disponible et à votre écoute toute l'année, avec mon équipe, à ma permanence parlementaire de Bagnères et à l'occasion de mes déplacements. Il vous est également possible de suivre mon actualité sur les réseaux sociaux.

Bien sincèrement

Jean-Bernard Sempastous
Député de la 1^{ère} circonscription des Hautes-Pyrénées



Soutenir nos éleveurs et nos agriculteurs

Faire face à l'influenza aviaire

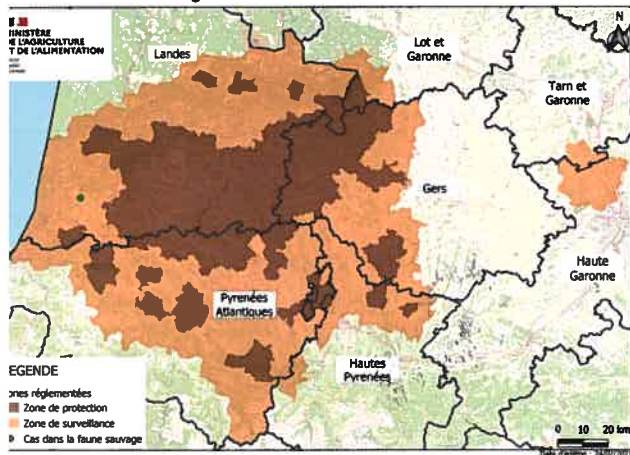
Comme plusieurs pays d'Europe, la France est confrontée à un épisode d'influenza aviaire depuis la mi-novembre. La maladie circule dans la faune sauvage et se manifeste à l'occasion des migrations vers le Sud. Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien Denormandie, s'est rendu successivement dans les départements concernés du Sud-Ouest afin d'exprimer le soutien de l'État aux filières avicoles touchées de plein fouet par cette nouvelle épizootie, non transmissible à l'homme.

Je salue les services de l'État et tous les acteurs qui sont pleinement mobilisés dans la gestion de cette crise et c'est dans ce cadre, que j'ai souhaité rencontrer les producteurs de poules noires et de palmipèdes lors de ma visite dans le Magnoac.



Rencontre avec les éleveurs de poules noires et palmipèdes à la maison du Magnoac, l'occasion notamment d'évoquer les problèmes de la grippe aviaire.

Zones réglementées IAHP dans le Sud Ouest



Le moment de faire le point avec la profession sur la gestion de la crise et recueillir leurs propositions : adaptation des normes aux petits producteurs, pondération de l'écouvillonnage pour les petits exploitants, maintien des animaux d'âges différents en production sur un même site.

« Des demandes importantes que je défendrai auprès du Ministre de l'Agriculture ».

Loi sur le foncier agricole

Ma proposition de loi pour préserver le foncier agricole et soutenir l'installation des agriculteurs.

La concentration excessive et l'accaparement des terres agricoles impactent l'installation des agriculteurs, la biodiversité et la vitalité de nos territoires.

Il est urgent d'agir pour préserver notre modèle d'agriculture familiale et restaurer l'égalité de traitement entre les agriculteurs exerçant leur métier en exploitation individuelle et ceux structurés en sociétés.

Prochainement débattue dans l'hémicycle, cette loi vise à :

- > Contrôler les cessions de titres sociaux portant sur des sociétés à l'origine de concentration ou d'accaparement de terres agricoles.
- > Agir pour l'installation et la consolidation des exploitations existantes grâce à un mécanisme d'incitation à vendre ou à donner à bail rural long terme une surface compensatoire au profit d'un agriculteur.

« Ce texte de loi a été construit avec le monde agricole et des élus fortement impliqués sur cette problématique ».

ASSEMBLÉE NATIONALE
5^{ÈME} LÉGISLATURE

Proposition de loi n° 3853

COMMISSION DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES
Février 2021

Jean-Bernard Sempastous
Membre du groupe La République en Marche et apparentés
Membre du groupe Mouvement Démocrate et Démocrates apparentés
et les membres du groupe Agri ensemble
Députés

Mesures d'urgence pour assurer la régulation de l'accès au foncier agricole au travers de structures sociétaires

DOCUMENTS LÉGISLATIFS
www.assemblee-nationale.fr

Pour un accès aux soins de proximité

PÔLE DE SANTÉ DU MAGNOAC →

BT A

Cabinet de kinésithérapeutes,
Podologue - Pédicure

BT B

Cabinet dentaire
CLIC

Un pôle de santé dynamique et innovant à Castelnau-Magnoac

Je me suis rendu au pôle de santé créé par la municipalité de Bernard Verdier.

Ce pôle propose une large palette de services s'appuyant sur 60 professionnels (médecins, orthophonistes, podologues, ostéopathes, centre de kinésithérapie et piscine de rééducation...) pour répondre précisément à l'attente des populations en zone rurale.



Les élus du territoire se mobilisent pour rechercher activement deux nouveaux médecins généralistes en remplacement de deux départs à la retraite.

Au sein du pôle de santé, le « SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) Magnoac Santé » m'a été présenté par les deux co-directrices, Mesdames Cazes-Recurt et Corrèges, que je remercie chaleureusement pour leur accueil.



Il regroupe 14 aides-soignant(e)s, un infirmier, et prend en charge 57 patients et bénéficiaires du territoire.

Plus de médecins, plus de proximité et plus de télémédecine, tels sont les objectifs du Gouvernement pour garantir concrètement l'accès aux soins partout et pour tous.

À cet effet, la majorité a fait le choix de soutenir l'augmentation des maisons de santé pluri-professionnelles. Ces maisons, dont le nombre aura doublé d'ici 2022, fédèrent des professionnels libéraux autour d'un projet commun et bénéficient d'aides financières et logistiques.

Dans les Hautes-Pyrénées, le nombre de maisons de santé pluridisciplinaires est passé de 7 en 2017 à 13 en juin 2020.

« Je suis, au sein de la majorité, pleinement mobilisé pour une meilleure prise en charge des patients, notamment dans les déserts médicaux ».

Aux côtés d'acteurs locaux dynamiques

Entreprise France Moisson : rencontre avec Monsieur Sylvain Portulier

Afin de poursuivre mes échanges avec les acteurs agricoles locaux, j'ai eu le plaisir de visiter l'entreprise France Moisson avec son gérant. Cette entreprise de travaux agricoles, active depuis trois ans à Thermes-Magnoac, est propriétaire de nombreuses moissonneuses batteuses.

Une organisation dynamique et totalement autonome (maintenance, organisation des transferts) dont le développement mérite d'être valorisé et soutenu.



A Aries-Espéan : retour sur le passé, cap vers l'avenir

J'ai eu le plaisir d'être reçu par Isabelle Gandit, maire très dynamique et passionnée par l'histoire de son village.

Après des explications sur la fusion d'Ariès et d'Espéan par décret de Napoléon III du 11 février 1858, nous avons pu aborder les différents projets d'amélioration et de modernisation de la commune au service des habitants et des nouvelles générations.

Une élue dont je salue l'engagement au service de ses administrés.



A Castelnau-Magnoac : des projets qui dynamiseront le territoire

Ma visite s'est poursuivie à Castelnau-Magnoac afin de faire

un point sur les derniers projets communaux qui dynamiseront le territoire : aménagement de la base nautique et des voies de mobilités douces (vélo, équestre, pédestre), réouverture de l'hôtel restaurant Dupont, amélioration de l'aérodrome.



La commune est également éligible au programme « Petites villes de demain » et bénéficiera, à ce titre, d'un soutien de l'État et de ses partenaires sur 6 ans (ingénierie, financement, réseaux...).

La CUMA de Guizerix : un modèle de coopération inspirant !

La CUMA* de Guizerix, créée au début des années 50, repose sur la mise en commun des moyens agricoles de ses adhérents, au profit de la rentabilité et de la durabilité de leurs exploitations. Ce modèle de coopération se révèle être performant à trois niveaux :

Economique :

- > Diminution des coûts de production par la mutualisation de tout le parc de matériel agricole,
- > Création de valeur par la mise en commun des surfaces agricoles permettant d'obtenir des contrats pour des cultures à valeur ajoutée.

Ecologique : Mutualisation permettant de bénéficier de matériels technologiques de pointe :

- > Contrôle des doses d'intrants et produits phytosanitaires par GPS et caméras,
- > Réduction de l'utilisation du matériel ramené à l'hectare cultivé,
- > Optimisation de la gestion des cultures par l'installation d'une station météorologique complète.



Social :

- > Création de trois emplois mutualisés au travers d'un groupement d'employeurs,
- > Partage de compétences, d'expériences et de valeurs entre les exploitants,
- > Installation de jeunes agriculteurs bénéficiant d'un concept « clés en main » sans investissement lourd.

*Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole



Un projet d'habitat inclusif sur la commune de Sariac-Magnoac



Sous l'impulsion de Madame la Maire Myriam Solles, les élus de Sariac-Magnoac développent un ambitieux projet d'habitat inclusif au sein d'une ancienne demeure arborée acquise en 2018 :

- Logements pour personnes âgées autonomes,
- Activité commerciale,
- Espace mutualisé de réunion et de coworking.

Un cheminement doux permettra de rejoindre l'église, la mairie et le centre-bourg. Je tiens à saluer ce très beau projet qui devrait voir le jour à l'été 2023 et qui dotera Sariac-Magnoac, d'un magnifique lieu de vie intergénérationnel.

Table ronde avec les maires sur l'avenir du Magnoac

La journée s'est clôturée par une réunion avec les maires des communes du canton, ses conseillers départementaux Bernard Verdier et Monique Lamon, et le président de la communauté de communes, Gérard Barthe.

Le projet de loi que je porte sur le foncier agricole a été abordé et m'a donné l'occasion d'expliquer la nécessité de lutter, notamment dans le Magnoac, contre l'accaparement des terres agricoles, au détriment de petites exploitations et de l'installation de jeunes agriculteurs.

Les élus m'ont principalement interpellé sur les difficultés importantes que rencontrent les particuliers à obtenir les autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de leurs projets immobiliers. Face à cette situation, je me suis engagé à mener une réflexion avec les conseillers départementaux et l'intercommunalité pour permettre à nos territoires d'accueillir de nouveaux habitants.



« Un grand merci à tous les élus pour leur accueil et leur participation active lors de cette rencontre. Je reste à leurs côtés pour porter les enjeux de développement du Magnoac ».

RESTONS EN CONTACT MON ACTU, MON ACTION

PI 0551 2045 9513
Directeur de publication : Jean-Bernard Sempastous
Imprimeur : Conseil Imprime Group, 2 Boulevard du Foréchal, Saint-Pé-à-Nerac, 65064 Saint-Pé-à-Nerac
Dépot légal : 1^{er} trimestre 2022



Permanence Parlementaire
10 rue Saint Blaise
65200 Bagnères-de-Bigorre
05 62 42 86 45

Abonnez-vous
à ma newsletter

